



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 414-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 DE LA VILLE DE WARWICK

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 414-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick afin d'ajouter les usages d'hôtels et de motels dans la zone I-11 et de modifier les normes de stationnement pour les habitations jumelées ».

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'autoriser l'usage spécifique d'établissement de court séjour pour les hôtels et les motels sur le lot 6 248 008 dans la zone I-11, dans le secteur de l'intersection de la route 116 Est et de la rue Saint-Louis, sur le terrain communément appelé la pointe industrielle;
- De modifier les normes de stationnement pour les habitations jumelées sur l'ensemble du territoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 janvier 2026, à 18 h 30 à la salle du conseil Lise-Lemieux de l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi 9 janvier 2026, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0.

Le projet de règlement ainsi que la description ou l'illustration des zones touchées par le projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/administration/avis-publics>.

Ce projet comprend des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 3^e jour de décembre 2025.

Karine Larose,
Greffière